



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 9 février 2024 par la Ministre de la Communauté française de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant exécution de l'article 14/3, §§ 1^{er} et 2, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études', portant le numéro 75.604/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 9 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.